

Conseil d'administration du 14 mars 2019

Membres en exercice : 51

Membres présents ou supplés : 34

Membres ayant donné mandat : 4

Nombre de voix : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION n°20190119

**APPROBATION DES MODIFICATIONS DES SEUILS DE PASSATION DES MARCHES
DU DOCUMENT CADRE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes, convoqué par courriel du 28 février 2019, s'est réuni le 14 mars 2019 à 9h30, au siège de l'établissement à Florac Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC :

Présents avec voix délibérative : M. Lucien AFFORTIT, M. Robert AIGOIN, M. Patrick ALIMY représenté par M. Bruno GOURNAUD, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Pascal BEAURY, M. Denis BERTRAND, M. André BOUDES, Mme Antonia CARILLO, M. Kisito CENDRIER, Mme Catherine CIBIEN, M. Arnaud COLLIN, M. Henri COUDERC, M. Francis COURTES, Mme Carole DELGA représentée par Mme Aurélie MAILLOLS, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE représente aussi M. Denis BOUAD, M. Sébastien FOREST, M. Xavier GANDON représenté par M. Xavier CANELLAS, M. Jean HANNART, M. Christian HUGUET, Général Benoit HOUSSAY représenté par le lieutenant-colonel Marc LOCATELLI, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre LAFONT, Mme Michèle MANOA, Mme Sophie PANTEL représentée par Mme Sophie MALIGE, M. Denis PIT, M. Pierre PLAGNES, Mme Florence PRATLONG, Mme Line ROUSTAN, M. Daniel SEVEN, Mme Élisabeth SEVENIER-MULLER représentée par Mme Anne HOLEC, M. André THEROND, Mme Damienne VERGUIN représentée par Mme Monique DUPRE.

Ayant donné mandat : M. Gilbert BAGNOL a donné mandat à M. André THEROND, Mme Jeannine BOURRELY a donné mandat à M. Jean-Pierre LAFONT, Mme Marianne CARBONNIER-BUCKARD a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, Mme Frédérique GOMEZ a donné mandat à M. Daniel SEVEN.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R.331-23,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu le document de contrôle budgétaire régional du 22 juillet 2016,

Vu la délibération du conseil d'administration n°20180088 du 15 mars 2018 relatif au document cadre de la commande publique de l'EP PNC,

Vu l'avis NOR : ECOM1734747V relatif aux seuils de procédure publié au JORF du 31 décembre 2017, modifiant les seuils de procédures formalisées à compter du 1^{er} janvier 2018,

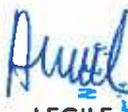
Considérant l'avis de M. le contrôleur budgétaire régional en date du 5 mars 2019,

Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration décide :

- d'approuver la mise à jour 2019 du document cadre relatif à la commande publique au sein de l'EP PNC ci-après annexé, portant sur le premier seuil de 5 000 € HT,
- de déléguer à la directrice la possibilité de faire évoluer ce seuil par décision, dans la limite du plafond de 10 000 € HT.

La directrice,


Anne LEGÈRE



Le président du conseil d'administration,


Henri COUDERC

REGLEMENT INTERIEUR RELATIF A LA COMMANDE PUBLIQUE - CA du 14 MARS 2019

SEUILS (HT)		PUBLICITE	TRAVAUX	FOURNITURES ET SERVICES (1)
A partir de	à			
1 €	4 999,99 €	Aucune	<p align="center">Procédure "négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015</p> <p align="center">Opérations non subventionnées : Pas de mise en concurrence - Commande (2) Opérations subventionnées : Trois devis OBLIGATOIRES (3) - Commande (2)</p>	
5 000 €	9 999,99 €	Aucune	<p align="center">Procédure "négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015</p> <p align="center">Expression écrite du besoin, si nécessaire au moyen d'un détail descriptif estimatif, par l'agent au chef de service pour accord Trois devis OBLIGATOIRES (3) - Commande (2)</p>	
10 000 €	24 999,99 €	Site Internet EP PNC	<p align="center">Procédure "négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015</p> <p align="center">Expression du besoin par l'agent au chef de service pour accord. Formalisation par une lettre de consultation, un cahier des charges et un détail descriptif estimatif (4) Trois lettres de consultation MINIMUM pour trois devis OBLIGATOIRES Examen des offres associant le service et le secrétariat général - Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement</p>	
25 000 €	89 999,99 €	Site Internet EP PNC PLACE (5) et presse spécialisée si nécessaire	<p align="center">Procédure "adaptée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015</p> <p align="center">Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif ; bordereau des prix, annexes le cas échéant Examen des offres associant le service et le secrétariat général - Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement</p>	
90 000 €	143 999,99 €	Site Internet EP PNC PLACE (5) BOAMP ou JAL et presse spécialisée si nécessaire	<p align="center">Procédure "adaptée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015</p> <p align="center">Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif ; bordereau des prix, annexes le cas échéant Commission d'ouverture des plis associant le service, le secrétariat général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acté par délibération du Bureau jusqu'à 200 k€ TTC Choix du prestataire acté par délibération du CA et avis préalable du contrôle budgétaire régional à partir de 200 k€ TTC</p>	<p align="center">Procédure "adaptée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015</p> <p align="center">Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif ; bordereau des prix, annexes le cas échéant Commission d'ouverture des plis associant le service, le secrétariat général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acté par délibération du Bureau</p>
90 000 €	5 547 999,99 €		<p align="center">Procédure "adaptée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015</p> <p align="center">Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif ; bordereau des prix, annexes le cas échéant Commission d'ouverture des plis associant le service, le secrétariat général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acté par délibération du Bureau jusqu'à 200 k€ TTC Choix du prestataire acté par délibération du CA et avis préalable du contrôle budgétaire régional à partir de 200 k€ TTC</p>	
A partir de 144 000 €		Site Internet EP PNC PLACE (5) BOAMP et JOUE et presse spécialisée si nécessaire	<p align="center">Procédure "formalisée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015</p> <p align="center">Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif ; bordereau des prix, annexes le cas échéant Commission d'ouverture des plis associant le service, le secrétariat général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acté par délibération du CA et avis préalable du contrôle budgétaire régional</p>	<p align="center">Procédure "formalisée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015</p> <p align="center">Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif ; bordereau des prix, annexes le cas échéant Commission d'ouverture des plis associant le service, le secrétariat général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acté par délibération du Bureau jusqu'à 200 k€ TTC Choix du prestataire acté par délibération du CA et avis préalable du contrôle budgétaire régional à partir de 200 k€ TTC</p>
A partir de 5 548 000 €			<p align="center">Procédure "formalisée" Article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015</p> <p align="center">Formalisation par un marché constitué d'un règlement de consultation (RC), acte d'engagement (AE), cahier des clauses administratives particulières (CCAP), cahier des clauses techniques particulières (CCTP), détail descriptif estimatif ; bordereau des prix, annexes le cas échéant Commission d'ouverture des plis associant le service, le secrétariat général et la direction Rapport d'analyse des offres - Acte d'engagement Choix du prestataire acté par délibération du CA et avis préalable du contrôle budgétaire régional</p>	

(1) Prestations de services : d'entretien et de réparation, de transports terrestres, de transports aériens (voyageurs et marchandises), de transport de courrier (terrestre ou air), de télécommunications, financières (assurances, bancaires et d'investissement), informatiques et connexes, de recherche-développement, comptables et d'audit, d'études de marché et de sondages, de conseil en gestion et connexes, d'architecture, d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture paysagère, de consultations scientifiques et techniques, d'essais et d'analyses techniques, de publicité, de nettoyage de bâtiments et de gestion de propriétés, de publication et d'impression, de voirie et d'enlèvement des ordures, d'assainissement et analogues.

(2) Commande : devis accepté et engagement juridique visé issu du logiciel comptable. Sur ce document, il est précisé "bon pour accord", date, lieu et tampon PNE et signé par le chef de service - **Le document de commande est obligatoirement fourni au secrétariat général, accompagné des 3 devis recueillis au cours de la consultation.**

(3) Mise en concurrence : prend la forme de devis, de page de catalogue papier ou internet, de page de tarif papier ou internet, de proposition adressée par mail

(4) Modèles types fournis par le secrétariat général

(5) PLACE : plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés de l'Etat; BOAMP : bulletin officiel des annonces de marchés publics; JAL : journal d'annonces légales; JOUE : journal officiel de l'Union européenne